



**Discours de**  
**Madame la Conseillère fédérale**  
**Micheline Calmy-Rey**  
**Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères**

**prononcé à l'occasion du**  
**Lancement de l'agenda pour les droits humains**

**Genève**  
**Vendredi, le 5 décembre 2008**

***Seul le texte prononcé fait foi !***

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme,  
Messieurs les représentants des autorités cantonales et municipales,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Panel,  
Mesdames et Messieurs,

J'éprouve un vif plaisir à nous voir réunis ici pour lancer l'agenda pour les droits humains. Je remercie tous ceux et toutes celles qui ont participé à sa préparation, en particulier les membres du panel : sans leur dévouement, cet agenda n'aurait jamais vu le jour. Je remercie aussi la Ville et canton de Genève, qui s'est associée à l'organisation de notre rencontre, de même que les ministères autrichien et norvégien des Affaires étrangères, qui ont permis au panel de se réunir dans leurs pays respectifs. Et je tiens enfin à souligner l'honneur que nous a fait Son Excellence Monsieur Martin Ihoeghian Uhomoibhi, Président du Conseil des droits de l'homme, en voulant bien ouvrir la séance par une allocution.

Je me félicite, Mesdames et Messieurs, de l'intérêt que vous manifestez par votre présence pour l'agenda pour les droits humains.

La Suisse place les droits humains au cœur de sa politique extérieure. Elle s'emploie à faire respecter les droits humains et s'appuie pour cela sur sa tradition humanitaire, mais aussi sur la ferme conviction que la protection des droits humains favorise la paix et la stabilité internationale. Le respect des humains et de la dignité humaine est notre affaire à tous; il exige de la détermination et un engagement constant. Le gouvernement suisse a donc décidé de lancer cette initiative dans le but d'apporter une contribution féconde à l'amélioration de la situation des droits humains dans le futur.

Vous vous demanderez peut-être ce qu'apporte un agenda pour les droits humains qui n'a aucun caractère contraignant, et se contente d'esquisser un programme. Un tel agenda n'est-il pas que la pompeuse affirmation de nobles buts et apporte-t-il une authentique contribution à la protection des droits humains?

La réponse réside dans le fait que les personnalités éminentes du panel ont joué et jouent encore un rôle de premier plan dans le domaine des droits humains, et luttent avec passion pour les faire mieux respecter. Ce qui fait au surplus le caractère unique du panel, c'est sa diversité: ses membres sont issus de régions et de cultures différentes, et ont donc conçu bien sûr une approche originale des droits humains. Par le dialogue, ils sont arrivés à un agenda qui reflète leurs idées à tous. Cette diversité d'idées qu'ils ont fait converger des quatre coins du monde, ils l'ont intégrée dans un document commun. Chacun apportait sa propre vision du monde, mais tous poursuivaient le même but: faire des droits humains une réalité.

Nous avons souhaité dès le début que le panel jouisse d'une liberté totale dans son travail. L'indépendance intellectuelle était en effet la meilleure garante d'un agenda pour les droits humains qui ne serait pas lié aux intérêts d'un pays, mais présenterait une vision porteuse d'une protection renforcée des droits humains.

Ce qui a donné un agenda bien particulier. Son contenu, nous n'avions aucun moyen de le prévoir. C'est le choix des membres du panel et son fonctionnement qui lui confèrent toute sa légitimité et sa crédibilité.

Ladies and Gentlemen,

I would now like to make a few remarks on the second point: the current state of human rights and the contribution made by the agenda. The sad fact is that in the intervening period since the Universal Declaration of Human Rights was promulgated 60 years ago there have been massive violations of human rights. Still today, fundamental human rights are being violated in many parts of the world.

As the agenda rightly points out, it cannot be acceptable that there are still more than one billion people who live in extreme poverty. Mahatma Gandhi very aptly described poverty as the worst form of violence. Poverty makes the enjoyment of human rights impossible. Poverty brings with it discrimination and prevents those affected from defending themselves. The only way to eliminate poverty is to give rights and protection to the people most excluded from our societies. We must eliminate poverty if we intend not only to hold the ideals of the Universal Declaration of Human Rights but also put them into practice.

Moreover, the institutional shortcomings that still stand in the way of improved human rights protection must simply no longer be tolerated. Institutional advances – such as the creation of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights – are a good way of demonstrating that improvements are indeed possible in human rights protection at the institutional level. Periodic reviews of the human rights situation in each and every country are another instrument with great potential. In a globalised world we all depend on each another. Periodic reviews of the human rights situation in every country enable us to learn from one another in this area and help to reinforce accountability at the multilateral level.

The situation can be improved, and we must strive to improve it. This need to move ahead and explore new ways is reflected in the agenda. The creation of a world court of human rights is one way that could lead to greater accountability and a more consistent institutional system for the protection of human rights. Everyone should have guaranteed access to a judicial system that protects human rights.

The creation of such an institution will require the commitment of all, and new financial resources. The Panel therefore calls for the establishment of a New Global Fund for National Human Rights Protection Systems for the purpose of ensuring access to a properly functioning justice system.

We cannot stand idly by and ignore the suffering of others. We all of us - NGOs, governments and individual human beings – have the possibility of working for change. Tangible results will only be possible by means of a long and difficult process. But should we allow frustrating setbacks to discourage us, or should we on the contrary intensify our efforts? I think you know the answer.

The agenda for human rights prepared by the Panel builds on the ideas contained in the Universal Declaration of Human Rights, adapted to the challenges that we face today. Already in the 1940s there was considerable demand for the creation of a world court of human rights. At the same time some were calling for the rapid formulation of UN Covenants I and II, with binding provisions in international law to ensure greater respect for human rights. It took nearly 20 years for these two Covenants to be adopted by the General Assembly, and an additional decade for the first ratifications.

Whereas 60 years ago the world was entering the Cold War, which made it difficult to focus on human rights projects, today the international community is confronted with challenges of a different nature. These are expressed in the eight themes which the Panel feels are particularly important, and which will be developed with the help of research projects. Human dignity, prevention, detention, migration, statelessness, the right to health, climate change, and the world court of human rights are the eight themes which, in the light of developments at the beginning of the 21<sup>st</sup> century, will require increasing attention.

Mesdames et Messieurs,

Nous allons nous efforcer de convaincre les États de tous les continents, et de les associer au processus. Ils auront en commun le fait d'attacher une grande importance à la protection des droits humains et pourront reprendre à leur compte certains points de l'agenda particulièrement proches de leurs préoccupations. Plusieurs pays ont déjà manifesté un intérêt, et je suis sûre que d'autres vont suivre.

Il est prévu qu'ils endossent un rôle actif dans la promotion de l'agenda, ce qui permettra de diffuser largement les idées qu'il véhicule. Ces pays soutiendront des projets de recherche dans l'un ou plusieurs des huit domaines identifiés par le panel, et participeront dans la mesure du possible à leur financement. Et enfin, leurs gouvernements travailleront à donner réalité aux idées présentées dans le rapport : les possibilités sont nombreuses, depuis la campagne internationale jusqu'au dépôt de résolutions dans les organismes internationaux concernés. Il reviendra donc à chaque État de décider de la meilleure façon de procéder.

L'implication graduelle de la communauté internationale, en particulier des organismes de l'ONU s'occupant des droits humains, va en outre dynamiser la mise en œuvre de l'agenda. Elle donnera aussi une meilleure visibilité aux efforts des pays participants : ces forums serviront de vitrine aux travaux que chacun aura entrepris pour prolonger l'agenda, et aux résultats qu'il aura ainsi obtenus.

Tout comme la préparation de l'agenda, son suivi doit être un processus dynamique. Les idées soumises dans le document ne sont pas gravées dans la pierre. De nouvelles approches peuvent permettre de mieux les réaliser, et d'obtenir plus de souplesse : cette souplesse dont nous aurons tant besoin pour relever les défis que nous lance le XXI<sup>e</sup> siècle.

L'agenda, Mesdames et Messieurs, est un merveilleux instrument; à nous maintenant de nous en servir. Puisse-t-il nous pousser à renouveler nos idées, à renforcer notre action et à intensifier notre engagement au service des droits humains.

Merci de votre attention.